

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 février 2023** sous la présidence de Monsieur **Jean-Pierre REYNIER**,
1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché

Présents : Messieurs Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique DUTRAIVE épouse LENFANT, Lauranne LOMBARD, Céline MASCHINOT.
Messieurs Charles AHIAFOKPO, Frédéric BERGERON, Thierry RATIGNIER, Philippe GUILLON.

Excusés : Monsieur Yannick VACHER, le Maire, représenté par Monsieur Maurice FAVRE
Madame Marion PONT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Madame Patricia FLAMY représentée par Monsieur Joël BROUTIN
Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO
Monsieur Thomas PATENÔTRE
Madame Marie-France MONNET

Absents : Madame Sandrine TITOLO

Madame Aurélie BUFFA a été nommée secrétaire.

- Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations :

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

Participation aux centres de loisirs année 2023 :

Le conseil municipal est informé des participations versées par la commune concernant la fréquentation des centres aérés pour les enfants habitants Romanèche-Thorins.

La participation a été doublée sur l'exercice 2020 pour être portée à 6 euros par journée pleine et 3 euros par demi-journée,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la participation envisagée pour l'exercice 2023.

(Vote ne concernant pas le centre de La Chapelle de Guinchay pour lequel la subvention a été portée à 10 euros)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **maintien** la participation aux centres de loisirs à 6 euros par journée pleine et 3 euros par demi-journée pour les enfants résidents sur la commune.

Projet théâtre porté par la Scène Nationale de Mâcon qui comprend deux spectacles à destination des écoles :

Le projet se déroule en deux temps : une intervention en janvier pour un spectacle à destination des élèves de l'école maternelle ; une intervention en mai/juin pour l'accueil d'une compagnie sur le territoire de la commune. La partie spectacle en janvier est prévue moyennant une prise en charge financière de la commune à hauteur de 750 euros TTC.

L'accueil de la troupe pour la résidence est prévu sur la période allant du 15 mai au 2 juin 2023. La commune accueillera la compagnie SISMIQUE pour la création de leur spectacle « A Bout ». Le programme des actions et échanges se fera en collaboration avec les publics concernés, notamment les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire de Romanèche-Thorins.

Le déroulé prévisionnel des actions est établi comme suit :

- lundi 15 mai / montage de l'arbre en matinée / et premier atelier de 2 h avec les enfants, l'après-midi
- mardi 16 mai / 2h atelier matin / 2h atelier après midi
- lundi 22 mai / 2h atelier matin / 2h atelier après midi
- mardi 23 mai / 2h atelier matin / 2h atelier après midi
- jeudi 25 mai / instant partagé, 10h45-11h45
- vendredi 26 mai / instant partagé, 10h45-11h45
- mardi 30 mai / instant partagé, 10h45-11h45
- jeudi 1er juin / sortie de résidence à 16h
- vendredi 2 juin / démontage après midi

La commune de Romanèche-Thorins s'engage à apporter son concours à cette résidence de la manière suivante :

- Mise à disposition à titre gracieux de l'espace du boulodrome du lundi 15 mai 2023 à matin au vendredi 2 juin 2023 à 18h. La mise à disposition est effective du lundi matin à 9h au vendredi à 18h, les terrains non occupés par la structure pourront être utilisés en dehors de ces créneaux-là.
- Mise à disposition d'un espace de repli / loge au sein de la bibliothèque située au 46 rue des Marronniers 71570 à Romanèche-Thorins mobilisable pendant toute la durée de la résidence en cas d'intempérie.
- communication autour de cette résidence en accord avec le Théâtre, notamment sur la sortie de résidence en direction des parents d'élèves.
- La prise en charge des repas les midis à la cantine scolaire les jours suivants :
- lundi 15 mai : 2 personnes, mardi 16 mai : 2 personnes, lundi 22 mai : 1 personne, mardi 23 mai : 1 personne, jeudi 25 mai : 3 personnes, vendredi 26 mai : 3 personnes, mardi 30 mai : 6 personnes, jeudi 1er juin : 6 personnes, vendredi 2 juin : 3 personnes

Aucun autre frais ne sera engagé du côté de la collectivité de Romanèche-Thorins.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **retient** la convention relative au développement de ce projet entre la commune de Romanèche-Thorins et le Théâtre la scène mâconnaise.

Convention de partenariat SDIS de Saône et Loire : prise en charge des services périscolaires imprévus durant les temps d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires :

Le conseil municipal est informé de la possibilité de prise en charge des services périscolaires imprévus durant les temps d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Centre d'incendie et de secours de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, a dans ses rangs plusieurs sapeurs-pompiers volontaires avec des enfants scolarisés en maternelle ou primaire qui pourraient être concernés. Leur effectif est plutôt stable mais l'activité opérationnelle reste importante. Le SDIS de Saône et Loire recherche des solutions afin de leur permettre d'exercer leur activité de sapeur-pompiers volontaires sereinement. Le SDIS observe une réelle difficulté pour les sapeurs-pompiers volontaires/parents d'élèves scolarisés de conjuguer la disponibilité opérationnelle en journée et contraintes des horaires scolaires de leurs enfants. Il souhaiterait pouvoir accroître la disponibilité opérationnelle en journée des sapeurs-pompiers volontaires/parents d'élèves scolarisés pour renforcer leur capacité de réponse et assurer une meilleure distribution des secours.

La proposition est de conclure un partenariat avec la commune afin de permettre à l'enfant d'être accueilli, pendant le temps périscolaire (cantine, garderie...), alors que cela n'était pas prévu, lorsque son parent est parti en intervention.

La prise en charge financière des heures de garde ou de cantine serait à la charge de la commune.

Ce partenariat est en cours de développement après expérimentation sur le département.

Actuellement un seul enfant scolarisé en CM1 pourrait être concerné.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **retient** l'adhésion de la commune à la convention présentée par le SDIS de Saône et Loire.

SYDESL : modification statutaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le conseil municipal est informé que :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **accepte** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL).

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT : « SIGNALÉTIQUE, BALISAGE ET PROMOTION DES SENTIERS DE RANDONNÉES IDENTIFIÉES DANS LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE DE MBA »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence supplémentaire « pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiées dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA »,

Vu la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu le rapport de la CLECT en date du 18 janvier 2023 évaluant les charges transférées au titre du transfert de la compétence supplémentaire « Signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiées dans le schéma directeur de la randonnée de MBA »,

Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,

Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire,

Considérant que le rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT,

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois et au Conseil Communautaire de MBA pour information,

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence supplémentaire « signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA », tel que joint en annexe à la présente délibération.

- **Questions diverses :**

Maitrise d'œuvre Rond-point RD906 : Monsieur Reynier informe le conseil municipal que le marché de Maitrise d'œuvre concernant la réalisation du décor du rondpoint sur la RD 906 a été confié à la société STUDIS pour un montant de 4 725 euros HT.

Il informe l'assemblée que le projet initial sera légèrement modifié avec la suppression du mur en pierre sèche qui, créant un obstacle dur, n'a pas été validé par le département.

Maîtrise d'œuvre Zone de Loisirs les Perrières : Madame Buffa informe le Conseil municipal que la société SIGEMA a été retenu pour le marché de maitrise d'œuvre concernant le projet zone de loisirs pour un montant de 10 325 euros HT.

Elle informe l'assemblée que la société Atelier du Triangle qui avait réalisé l'avant-projet a cessé son activité à ce jour.

Travaux de démolition Place Benoit Raclet : Monsieur Favre informe le conseil de l'état d'avancement des démolitions intervenus sur la place Benoit Raclet. L'entreprise Remuet vient tout juste d'achever les travaux.

L'ensemble des travaux concernant les réseaux est également achevé. Une intervention de drainage est également programmée concernant l'évacuation des eaux de pluie.

L'acquisition de barrières Heras est prévue pour sécuriser la zone le temps que les sols soient stabilisés.

Théâtre de Mâcon : Madame Buffa informe le conseil des réunions tenues avec les communes membres de MBA concernant le projet théâtre de la saison prochaine. Une nouvelle réunion est prévue avec les communes du sud Mâconnais afin d'affiner la programmation à venir.

Cabane à livres : Madame Buffa informe que le projet porté par le Conseil Communal des Jeunes se concrétise avec l'installation de la cabane à livres sur le parking des écoles. Le lieu devrait être dédié au « dons et au partage de bouquins » et un atelier décoration sera prochainement mené avec le CCJ.

Collecte des emballages restaurant scolaire : Suite à la mise en place de la collecte « bac jaune » et afin de permettre aux services du restaurant scolaire d'organiser au mieux le tri pour les repas de cantine, une demande a été formulée auprès de MBA pour la pose d'un container dédié à hauteur du restaurant scolaire.

Son installation devrait intervenir prochainement.

Projet Point d'Apport Volontaire La Rivière : Monsieur Reynier informe le conseil que le projet a bien été validé par les instances de MBA mais que des problèmes d'approvisionnement auprès de leur fournisseur retardent la mise en place des containers.

Coupure de l'éclairage nocturne : Monsieur Reynier rappelle que la coupure de l'éclairage public la nuit (hors secteur de la RD906 et centre Bourg) a bien été validée. Les difficultés d'approvisionnement du SYDESL concernant les programmeurs ont retardé leur intervention technique pour la mise en place de cette mesure.

Conférence des Maires MBA : Madame Dutraive informe le conseil des remontées d'informations concernant la collecte des déchets : certains quartiers peuvent être difficiles d'accès pour les véhicules de collecte (notamment concernant les gênes occasionnées par la présence de câbles téléphoniques)

Certaines habitations continuent de déposer des sacs poubelles en rue. Il est rappelé que le dépôt des déchets pour l'enlèvement doit se faire dans des contenants appropriés aux véhicules de collecte et que leur achat est possible auprès de l'agglomération.

Les informations sont également disponibles sur le site internet dans la commune.

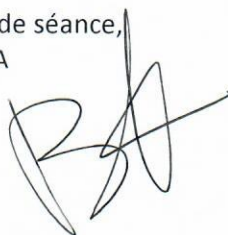
Abords du Stade de Foot : Madame Lombard informe que les aménagements des abords du stade de Foot sont propres et plaisants. Il reste pour autant un tas de déchets dont l'enlèvement serait à prévoir. L'information est donnée que le dépôt a été fait par l'entreprise chargée de la pose de la fibre sur la commune et qu'un courrier lui a été adressé afin que l'enlèvement de ces matériaux soit réalisé.

Madame Lombard déplore également qu'un accès piéton n'ait pas été conservé au niveau de la barrière vers le stade afin de permettre le passage des vélos et des piétons. L'information est donnée que les travaux ont été réalisés en accord avec la VSR, mais que la création d'un accès vélos/piétons peut éventuellement être envisagé.

Centre de Loisirs La Chapelle de Guinchay : Mesdames Gombert et Dutraive informent l'assemblée qu'une entrevue a eu lieu avec les services de Bulle de Vie sur la Chapelle de Guinchay et la CAF concernant l'étude d'un projet commun pour l'accueil des enfants. La problématique des interventions du personnel municipal a notamment été abordée doit être étudiée. Une nouvelle réunion programmée début mars devrait permettre d'avancer sur ce projet et fera l'objet d'un futur compte rendu en conseil municipal.

La séance est close à 22h15.

La secrétaire de séance,
Aurélié BUFFA



Pour le Maire empêché,
le 1^{er} Adjoint
Jean-Pierre REYNIER

